

Harcèlement moral : que faire pour agir efficacement ?



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- Comprendre la notion de harcèlement moral
- Connaître et maîtriser les mesures préventives du harcèlement moral
- Savoir comment réagir face au harcèlement moral



Méthodes et Moyens pédagogiques

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaires
- Attestation de fin de formation

Harcèlement moral : que faire pour agir efficacement ?



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

QU'EST-CE QUE LE HARCELEMENT MORAL ?

- ↘ Cerner les contours de la notion de harcèlement moral
- ↘ Distinguer harcèlement moral et pouvoir managérial

QUELLES SONT LES MESURES PREVENTIVES ?

- ↘ Informer les salariés
- ↘ Identifier les situations à risque
- ↘ Former et sensibiliser les managers
- ↘ Elaborer une charte
- ↘ Prévoir des sanctions
- ↘ Repérer les indicateurs comportementaux

COMMENT REAGIR ?

- ↘ Mener un entretien avec la victime, le « harceleur », les témoins
- ↘ Mettre en place une procédure de médiation
- ↘ Appréhender les techniques de traitement des conflits
- ↘ Faire intervenir le CSE, le médecin du travail, l'inspecteur du travail
- ↘ Sanctionner tant les « fausses-victimes » que les harceleurs
- ↘ Prendre les mesures juridiques adéquates